



Municipalité des Cèdres

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 395-20-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de prolonger la période permise pour les bâtiments temporaires autorisés et certaines dispositions relatives aux constructions et usages dérogatoires

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 6 octobre 2023;

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité des Cèdres.

Donné à Les Cèdres, ce 13 octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, CHANTAL PRIMEAU, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 395-20-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de prolonger la période permise pour les bâtiments temporaires autorisés et certaines dispositions relatives aux constructions et usages dérogatoires, et ce aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans le journal « La Voix Régionale », édition du 18 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe